



Ontario

Ministère de l'Environnement, de la Protection
de la nature et des Parcs

Formulaire : Demande d'enquête

Partie V, *Charte des droits environnementaux de 1993*

Avis de non-responsabilité : Ce formulaire ne constitue pas un avis juridique et ne doit pas être interprété comme tel. Veuillez consulter les lois et règlements applicables pour connaître les exigences exactes prévues par la loi.

Renseignements généraux sur la demande d'enquête

La partie V de la *Charte des droits environnementaux de 1993* permet à deux personnes qui résident en Ontario de demander conjointement à un [ministère](#) de faire mener une enquête s'ils croient qu'il y a eu contravention à une loi, à un règlement ou à un acte prescrits en vertu d'une loi prescrite ou un acte classifié.

Afin de présenter une demande complète, vous devrez inclure des preuves de la contravention reprochée.

Vous ne pouvez demander qu'une enquête soit effectuée qu'à l'égard de certaines lois ou de certains règlements pris en application de ces lois ou actes. Pour obtenir une liste des lois, règlements et des actes prescrits, veuillez consulter le [Règlement de l'Ontario 73/94](#) (Dispositions générales).

Les ministères responsables des lois, des règlements et des actes qui peuvent faire l'objet d'une demande d'enquête sont énumérés à la page 13, ainsi que les coordonnées des personnes-ressources.

Les renseignements personnels demandés dans la présente demande sont recueillis en vertu de l'article 61 de la Charte. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. De plus, conformément à l'article 72 de la Charte, les avis aux personnes pouvant être directement intéressées dans les questions soulevées dans le présent formulaire et les avis de décision du ministre ne divulgueront pas vos renseignements personnels.

Les renseignements demandés dans le présent formulaire sont requis par la Charte pour permettre au ministre de déterminer si une politique, une loi, un règlement ou un acte de l'Ontario devrait être examiné ou de décider si une nouvelle politique, une loi ou un nouveau règlement est nécessaire. Les renseignements personnels recueillis seront utilisés pour vous informer de la décision du ministre de procéder ou non à un examen et, le cas échéant, à vous informer des résultats de cet examen.

Pour de plus amples renseignements sur les exigences du présent formulaire et sur la façon d'utiliser la Charte, ou pour toute question à propos de la collecte de renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la Charte du ministère auquel vous souhaitez présenter votre demande. Voir Liste des ministères et des lois qui sont assujettis aux dispositions de la demande d'enquête en vertu de la Charte à la page 13.

Instructions

1. Veuillez taper ou écrire en lettres moulées à l'encre.
2. Vérifiez si les deux auteurs de la demande l'ont signé et y ont inscrit la date.
3. Remplissez toutes les sections.
4. Répondez à toutes les questions.
5. Assurez-vous que votre affidavit est joint et dûment fait sous serment ou sous affirmation devant un commissaire aux affidavits en Ontario.
6. Indiquez clairement la section du formulaire à laquelle des documents supplémentaires s'appliquent.
7. Conservez une copie de la demande complète dans vos dossiers.

Faites parvenir le formulaire d'origine et les documents connexes au ministre responsable (ou qui serait responsable) de la politique, de la loi, du règlement ou de l'acte. Consultez la page 13 pour obtenir une liste de ces ministères, ainsi que les coordonnées des personnes-ressources pour chacun d'eux.

1. Auteurs de la demande

Deux personnes qui résident en Ontario et qui croient qu'il y a eu contravention à une loi, à un règlement ou à un acte prescrits en vertu d'une loi prescrite ou d'un acte classifié, peuvent demander de faire mener par le ministre compétent une enquête sur la contravention reprochée.

Veillez remplir les sections 1(a) et 1(b) OU les sections 1(a) et 1(c) si l'un des auteurs de la demande est une personne morale. Si les deux auteurs de la demande sont des personnes morales, veuillez copier le formulaire de déclaration pour la section 1(c) et joindre le deuxième formulaire de déclaration rempli à cette demande.

1(a) Premier auteur de la demande

Nom _____

Adresse _____ Appartement _____

ONTARIO

Ville _____ Province _____ Code postal _____

()

Téléphone _____ Adresse de courriel _____

Déclaration de résidence en Ontario :

Je soussigné(e), _____ suis résident(e) de l'Ontario depuis

(Nom en lettres moulées)

(Mois, Année)

(Date)

(Signature)

1(a) Deuxième auteur de la demande

Nom _____

Adresse _____ Appartement _____

ONTARIO

Ville _____ Province _____ Code postal _____

()

Téléphone _____ Adresse de courriel _____

Déclaration de résidence en Ontario :

Je soussigné(e), _____ suis résident(e) de l'Ontario depuis

(Nom en lettres moulées)

_____ (Mois, Année)

(Date)

(Signature)

1(c) Auteur de la demande pour la personne morale

Nom de la personne morale

Nom et poste de l'administrateur de la personne morale

ONTARIO

Adresse

Ville

Province

()

Code postal

Téléphone

Adresse de courriel

Déclaration de constitution en personne morale en Ontario :

_____ est une personne morale ontarienne ou fédérale canadienne

(Nom de la personne morale)

qui exploite une entreprise dont le siège social se trouve en Ontario et qui est constituée selon les statuts constitutifs en

_____.

_____ (Mois, Année)

(Date)

(Nom et poste de l'administrateur)

(Numéro de la personne morale)

(Signature)

Déclaration sous serment

Chaque auteur de la demande (ou, si le ou les auteurs de la demande est (sont) une personne morale, un dirigeant ou un administrateur de la personne morale) doit faire une déclaration sous serment dans laquelle il atteste qu'il tient pour véridiques les faits allégués dans la demande. Après avoir rempli votre demande, présentez-la à un commissaire aux affidavits en Ontario et faites-la assermenter ou confirmer avant de la transmettre au ministre compétent.

Si vous avez besoin de faire notarié ou commander des documents privés ou transactionnels, consultez les [Pages Jaunes](#) ou rendez-vous à votre [bibliothèque locale](#) pour savoir comment trouver un notaire ou un commissaire dans votre communauté.

Pour obtenir davantage de renseignements généraux sur les affidavits, consultez le [site Web](#) du ministère du Procureur général.

Liste de vérification de la demande d'enquête

Avant de faire parvenir votre demande d'enquête et les documents connexes au ministre compétent, assurez-vous d'avoir :

- rempli les formulaires du Premier auteur de la demande ET du Deuxième auteur de la demande, y compris les signatures et les déclarations de résidence en Ontario des deux auteurs de la demande;
- fourni, si vous êtes le ou les auteurs de la demande pour la personne morale, la dénomination sociale de la personne morale ET rempli la déclaration de constitution en personne morale en Ontario;
- fourni une déclaration sous serment pour CHAQUE auteur de la demande qui croit que les faits reprochés dans la demande sont véridiques;
- précisé le ou les article(s) de loi(s), règlement(s) ou acte(s) qui, selon vous, a ou ont été enfreint(s);
- vérifié si le ou les article(s) de loi(s), règlement(s) ou acte(s) qui, selon vous, a ou ont été enfreint(s) et sont assujettis à la demande d'enquête en vertu de la Charte;
- donné les noms et adresses, le cas échéant, de chaque personne qui aurait été impliquée dans la commission de la ou des contravention(s);
- expliqué la nature de la ou des contravention(s) reprochée(s);
- donné autant de renseignements que possible pour appuyer votre demande, notamment les noms et adresses de témoins, les documents ou pièces dont il faudrait tenir compte dans le cadre de l'enquête, selon vous, et les copies de tout autre document ou preuve (le cas échéant);
- fourni des détails sur toutes les communications que vous auriez eues avec un ministère ou un fonctionnaire à l'Assemblée législative au sujet de la contravention reprochée;
- conservé une copie de votre demande d'enquête et des documents connexes dans vos dossiers.

Reportez-vous à la page 13 pour consulter la liste des ministères responsables des demandes d'enquête et pour obtenir les coordonnées des personnes-ressources correspondantes.

Available in English

Liste des ministères et des lois qui sont assujettis aux dispositions de la demande d'enquête en vertu de la Charte

Les ministères suivants sont assujettis à des demandes d'enquête :

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs Envoyez votre demande à :

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
777, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2J3
minister.mecp@ontario.ca

Ministère de l'Énergie et des Mines (Énergie)

Envoyez votre demande à :

Ministère de l'Énergie et des Mines
Division des politiques relatives aux stratégies, aux réseaux et aux organismes
a/s Michael Di Cosmo
Coordonnateur des politiques stratégiques et de la liaison
avec le Conseil des ministres
77, Rue Grenville 6e étage
Toronto ON,
M7A 2C1
Michael.dicosmo@ontario.ca

Ministère de l'Énergie et des Mines (Mines)

Envoyez votre demande à :

Ministère de l'Énergie et des Mines
Division des politiques stratégiques
a/s Jennifer.Szeto-Cox, Conseillère principale
en politiques
777 rue Bay
Toronto, ON
M5G 2J3
Jennifer.Szeto-Cox@ontario.ca

Ministère des Richesses naturelles

Envoyez votre demande à :

Ministère des Richesses naturelles
a/s Équipe de la planification environnementale
Direction des politiques relatives aux stratégies et aux affaires autochtones
300, rue Water, 3e étage
Peterborough, ON

K9J 3C7

environmental.planning.team@ontario.ca

Ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement

Envoyez votre demande à :

Ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement

Division des services ministériels

Unité de la coordination ministérielle

777 rue Bay, 2e étage

Toronto ON

M5G 2E5

Alexandra.radley@ontario.ca